



Les panneaux de radars sont ré-implantés !!!

Fiche pratique publié le **27/04/2013**, vu **1862 fois**, Auteur : [Maitre losca Jean Baptiste](#)

Retour des panneaux annonçant les radars automatiques.

Ces panneau vous ont manqué ? Vous avez été flashé par surprise ? et bien il revient !

Ne le regrettez plus ! Il revient !

Un arrêté, très récent et complètement passé inaperçu, en date du **4 mars 2013** intitulé « *la signalisation d'une zone où la vitesse est contrôlée par un ou plusieurs dispositifs automatiques* » prévoit que les panneaux de signalisation des radars automatiques vont être réinstallés afin de prévenir les automobilistes de la présence de cabines radar sur zone.

Historique : 1967 puis 2011 et enfin 2013 ...

Ces panneaux avaient été supprimés à la suite du légendaire Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) du 11 mai 2011.

Légendaire parce qu'il marquait un très fort tour de vis (vice ?) dans ses propositions :

Un excès de vitesse de plus de 50km/h devient un délit (non)

Les avertisseurs de radars seront interdits (oui)

Les panneaux indiquant la présence de radars fixes seront supprimés (oui)

1000 nouveaux radars seront déployés d'ici fin 2012 (oui)

Utilisation d'un éthylotest anti-démarrage obligatoire sans délai pour l'ensemble des transports en commun (non)

Toute alcoolémie en situation de conduite supérieure à 0,8g/l sera sanctionnée de 8 points (non)

Les plaques d'immatriculation des 2R motorisés seront de plus grande taille (oui)

Les conducteurs de motos et de tricycles devront porter un équipement rétro-réfléchissant (oui)

Téléphoner au volant (téléphone tenu en main) passe à une contravention de 4^{ème} classe (90 euros en Amende forfaitaire minorée ou 135 euros en Amende forfaitaire) et retrait de 3 points (oui)

La conduite avec appareil à écran sera sanctionnée de 3 points et 1500 euros d'amende au lieu de 135 euros et 2 points aujourd'hui (oui)

Les bandes de rives sonores sur autoroutes seront généralisées pour éviter endormissement. (oui).

Il y en avait pour tout le monde : contravention, délit, alcool, téléphone, radars et excès de vitesse...

Toutes les dispositions, loin s'en faut, ont été adoptées, mais le message était compris de tous : sévérité et sanction.

Le lendemain, un arrêté en date du **12 mai 2011** était venu modifier l'arrêté du 24 Novembre 1967 en effaçant toute référence à ces panneaux : « l'alinéa relatif aux panneaux SR3a et SR3b est supprimé ».

Les élections présidentielles se passent et le **13 février 2013**, le Conseil national de la sécurité routière, la structure chargée de conseiller le gouvernement proposait de les réinstaller.

Et pour conclure, avec ce nouvel arrêté du 4 mars 2013, les «Panneaux SR3a et SR3 reviennent dans le corps de l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ».

Les raisons de ce revirement :

la suite sur : <http://www.maitreiosca.fr/actualites/retour-des-panneaux-annoncant-les-radars-automatiques/>

_(maitreiosca.fr)